

# Appel à manifestation d'intérêt :

## *Proposer des Missions d'intérêt général (MIG) dans le cadre du Service national universel.*

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le développement d'une culture de l'engagement, l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que le renforcement de la cohésion nationale. Il concerne de jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020.

### Le SNU se décline en trois phases :

1/ un séjour de cohésion de douze jours, destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience (phase 1) ;

2/ une mission d'intérêt général (MIG) inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours ;

Fondées sur des modalités de réalisation variées – perlées ou continues –, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et/ou professionnel (phase 2) ;

3/ une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourra être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants (phase 3).

Les phases 1 et 2 constituent le socle du dispositif et sont obligatoires dans le cadre du SNU. La troisième phase est facultative et constitue un souhait du volontaire de prolonger son engagement. **Dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19, les séjours de cohésion initialement prévus en juin 2020 ont été reportés et l'enchaînement des phases 1 (séjour de cohésion) et 2 (mission d'intérêt général – MIG) ont été inversées.**

Après une phase de préfiguration en 2018/2019, le SNU a été étendu à l'ensemble des départements pour l'année scolaire 2019/2020. Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du dispositif. La coordination au niveau régional est assurée par la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports (DRJSCS) sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU et en lien avec les trois rectorats franciliens. Sous la direction des préfets de département et des directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, l'équipe projet départementale mobilise les services de l'État autour du dispositif.

\*\*\*

## 1. Qu'est ce qu'une mission d'intérêt général dans le cadre du Service national universel ?

Quel que soit l'ordre des différentes phases d'engagement, la phase d'intérêt général vise à **développer la culture de l'engagement** et le **sens de l'intérêt général** ainsi qu'à **renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes**.

La mission d'intérêt général se situe à l'intersection de deux logiques :

- la découverte de l'engagement, d'une part ; démarche par nature volontaire, que le SNU vise à encourager.
- le service rendu à la nation d'autre part.

La mission d'intérêt général constitue une étape déterminante du dispositif pour renforcer l'accompagnement des jeunes. Elle s'inscrit dans un parcours d'engagement du jeune volontaire SNU. Les missions proposées doivent permettre aux volontaires de jouer un rôle actif au service de l'intérêt général. Les missions d'observation sont donc proscrites. Les MIG ne peuvent également pas se substituer à un emploi. Comme les missions du service civique, elles sont complémentaires des activités confiées aux salariés, aux bénévoles ou aux agents publics. Les missions d'intérêt général peuvent être réalisées en binôme avec un jeune volontaire en service civique.

Les missions se répartissent en 4 grandes familles (présentées en fin de document) et doivent s'inscrire dans l'une des 9 thématiques indiquées ci-dessous :

- « Viens nous aider à... » (A)
- « Vis ma vie » (B)
- Organisation d'un évènement (C)
- Parcours atypique répondant aux besoins spécifiques du volontaire construit avec le référent et la structure (D)

Chaque mission doit correspondre à un engagement minimum de 12 jours ou 84 heures. Les **neuf** thématiques sont les suivantes :

- Défense et mémoire
- Sécurité
- Solidarité
- Sport
- Environnement et développement durable
- Citoyenneté
- Santé
- Culture
- Éducation

La mission pourra être effectuée selon plusieurs modalités :

- mission perlée : un ou plusieurs volontaires apportent leur concours régulier à une structure locale œuvrant auprès de divers publics, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD, etc. ;
- mission ponctuelle : un ou plusieurs volontaires apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes démunies, etc. ;
- projet individuel ou collectif : un ou plusieurs volontaires construisent et proposent un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée. Les volontaires réalisant un projet collectif sont accompagnés par une structure identifiée. La liste de ces structures sera définie par le responsable départemental de la phase 2. Les structures qui

accompagnent les volontaires veilleront à ce que l'investissement corresponde à une mission de 84 heures ;

- préparation et formation en vue d'un engagement volontaire à moyen terme : certaines missions nécessitent un temps de formation, par exemple les missions dans le domaine de la sécurité civile ou auprès de publics vulnérables. À partir du moment où le volontaire réalise une action conséquente au service de l'intérêt général, la mission pourra comprendre une part de formation.

⚠ Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, les missions dans le domaine du social, de la solidarité et de l'éducation seront prioritaires. Des fiches d'exemples de missions seront communiquées aux structures concernées.

## **2. Déroulement des missions d'intérêt général en 2020**

Les missions pourront démarrer à partir du 04 juillet 2020. Les jeunes volontaires, inscrits au SNU, disposeront d'un an pour effectuer une mission.

Si un volontaire, âgé d'au moins 16 ans, souhaite effectuer un service civique, ou tout autre engagement volontaire éligible à la phase 3, celui-ci lui permettra de valider sa mission d'intérêt général.

Des souhaits particuliers émis par le jeune volontaire pour des parcours spécifiques peuvent être étudiés au cas par cas avec le référent départemental qui pourra aider le volontaire à trouver une structure qui l'accompagnera dans son projet.

## **3. Les structures éligibles (et non éligibles)**

Les structures d'accueil pouvant proposer des missions sont :

- les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- les personnes morales de droit public : les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- les établissements de santé privés d'intérêt collectif ;
- les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) publics et associatifs ;
- les Armées, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile ;
- les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées.

Les structures suivantes ne pourront pas proposer de missions :

- les associations à objet mixte, régies par la loi 1901, qui exercent des activités culturelles et des activités caritatives, culturelles, de bienfaisance pourront proposer des MIG, à condition que la mission proposée n'ait aucun lien avec la gestion ou les activités liées à un espace de culte.
- les syndicats, quel que soit leur statut : syndicat professionnel ou association loi 1901 se revendiquant du syndicalisme, comme les syndicats de lycéens ou étudiants ;
- les sociétés et les fondations d'entreprise ;
- les partis, groupements politiques, en particulier les associations de financement électorales constituées sous forme d'associations loi 1901 se présentant aux élections et déclarant leurs comptes auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

(CNCCFP) et toute association faisant apparaître, dans ses statuts, des liens avec une personnalité politique se présentant aux élections ou un parti politique déclarant ses comptes auprès de la CNCCFP.

#### 4. Accompagnement des volontaires : identification d'un tuteur

Les structures se doivent de désigner un tuteur pour accompagner chacun des volontaires accueillis pour assurer leur accompagnement pendant la durée de la MIG. Le tuteur peut être un bénévole, un salarié, un agent public, un personnel en uniforme. Un tuteur peut suivre plusieurs volontaires, par exemple dans le cadre de missions collectives. Un mineur réalisant sa mission d'intérêt général peut être placé aux côtés d'un volontaire en service civique dans la structure d'accueil, pour participer à la réalisation de la mission.

Les structures proposent les missions au lien suivant : <https://www.snu-mig.fr/>

#### 5. Calendrier :

Appel à manifestation d'intérêt permanent – Il n'y a pas de date limite pour recueillir et enregistrer les missions proposées par les structures : les référents MIG des services recueillent les missions tout au long de l'année.

Réalisation à partir du 4 juillet 2020

#### 6. Durée des missions d'intérêt général

12 jours ou 84 heures ou plus, une journée représente 7 heures de missions plusieurs modalités peuvent être envisagées :

- 12 jours consécutifs ;
- 12 jours répartis sur plusieurs vacances scolaires ;
- 1 jour par semaine pendant 12 semaines ;
- 2 jours par semaine pendant 6 semaines ;
- mercredi après-midi uniquement ;
- etc.

La durée des missions d'intérêt général pourra être adaptée, à titre exceptionnel, afin de répondre aux enjeux de terrain (cf. modalités décrite ci-avant).

#### 7. Contact : liste des chefs de projets départementaux et des référents MIG

Département	Coordinateur phase 2	Contact	Service
Paris	Saida BELAID	saida.belaid@paris.gouv.fr	DDCS
Seine-et-Marne	Nadia ARAUJO	nadia.araujo@seine-et-marne.gouv.fr	DDCS
Yvelines	Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE	sylvie.pascal-lagarrigue@yvelines.gouv.fr	DDCS
Essonne	Sophie BIDAULT	sophie.bidault@essonne.gouv.fr	DDCS
Hauts de Seine	Emilie GONZALEZ	emilie.gonzalez@hauts-de-seine.gouv.fr	DDCS
Seine Saint Denis	Perrine FUCHS	perrine.fuchs@seine-saint-denis.gouv.fr	DDCS
Val-de-Marne	Sylvie CHAUCHOY	sylvie.chauchoy@val-de-marne.gouv.fr	DDCS
Val D'Oise	Luc COLAS	ddcs-snu@val-doise.gouv.fr	DDCS

## Fiche exemples de missions

### Mission Type A « VIENS NOUS AIDER A... »

TITRE DE LA MISSION	<i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Booste, inspire et impacte les jeunes de ta ville</i></li> <li>- <i>Collecte alimentaire quotidienne</i></li> <li>- <i>Sensibilisation et participation à la vie de l'association</i></li> <li>- <i>Accompagnement de personnes âgées en structure</i></li> <li>- <i>Accompagnement scolaire</i></li> <li>- <i>Soutien à l'organisation d'un café des langues</i></li> </ul>	
1/ Thématique	Définie par la structure en fonction des neuf thématiques possibles.	
2/ Nature de la mission	Perlée	
	Ponctuelle	
	Projet collectif	
	Orientation possible vers une phase 3	
3/ Coordonnées de la structure		
4/ Détails de la mission	Mise en place des activités selon les périodes et les intérêts des volontaires (par exemple soirées cinéma, préparation Printemps des Poètes...). Découverte du fonctionnement associatif et participation à la vie de l'association.	
5/Actions et modalités de participation du ou des volontaires	Participation à la mise en place des activités et des événements (exemple : contacts avec les associations partenaires, communications des événements dans les villages...)	
6/Où ?	Selon le lieu de la structure.	
7/Quand ?	<i>Exemple (1 jour) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mercredi 26 février 2020 / Horaires 9h-16h (= 7h par jour)</li> <li>- 1 jour fête de xxx (date pas encore fixée par la commune) sur le mois de xxx</li> </ul>	
8/Coordonnées du/de la tuteur.ice (@, tel, fonction)		
9/Observations	Déplacements fréquents Conditions particulières d'exercice Etc.	

### Mission Type B « VIS MA VIE »

TITRE DONNE A LA MISSION	<i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à l'activité du service de secours</li> <li>- Découverte de l'accompagnement des personnes en situation de précarité</li> </ul>	
1/ Thématique	Définie par la structure en fonction des neuf thématiques possibles.	
2/ Nature de la mission (Cocher)	Perlée	
	Ponctuelle	
	Projet Collectif	
	Orientation possible vers une phase 3	
3/ Coordonnées de la structure		
4/ Détails de la mission	- Découverte au sein d'une association des missions des travailleurs sociaux des métiers des éducateurs spécialisés, des conseillères en économie sociale et familiale, des conseillers en insertion professionnelle...	
5/ Actions et modalités de participation du ou des volontaires	- Co-animation d'activités dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale	
6/ Où ?	Selon le lieu de la structure.	
7/ Quand ?		
8/ Coordonnées du/de la tuteur.ice (@, tel, fonction)		
9/ Observations	Déplacements Conditions particulières d'exercice	

**Mission Type C**  
**Organisation d'un évènement**

TITRE DONNE A LA MISSION	<i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un championnat sportif</li> <li>- Promouvoir les outils numériques de l'assurance maladie sur un forum</li> <li>- Sensibilisation aux dangers domestiques pour les enfants de 3 à 9 ans sur une journée de prévention grand public</li> </ul>	
1/ Thématique	Définie par la structure en fonction des neuf thématiques possibles.	
2/ Nature de la mission	Perlée	
	Ponctuelle	
	Projet collectif	
	Orientation possible vers une phase 3	
3/ Coordonnées de la structure		
4/ Détails de la mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les offres en ligne de l'Assurance maladie pour lutter contre la fracture numérique au cours d'ateliers.</li> <li>- Élaborer et mettre en place des ateliers ludiques de sensibilisation aux dangers domestiques pour un public de 3 à 9 ans.</li> </ul>	
5/Actions et modalités de participation du ou des volontaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des propositions pour les ateliers ludiques de sensibilisation aux dangers domestiques, faire un descriptif précis de la proposition retenue (contenu, déroulement, besoins,...) et participer à l'évaluation des ateliers une fois réalisés.</li> </ul>	
6/Où ?	Selon le lieu de la structure.	
7/Quand ?		
8/Coordonnées du.tuteur.ice (@, tel, fonction)		
9/Observations	Déplacements Conditions particulières d'exercice	

### Mission Type D

Parcours atypique répondant à des besoins spécifiques construit du volontaire avec le référent et la structure

TITRE DONNE A LA MISSION	Exemples : - <i>Monter son projet collectif</i>	
1/ Thématique	Choisir par le volontaire en fonction des neuf thématiques possibles.	
2/ Modalité de répartition du temps de la mission	À définir en concertation avec le volontaire.	
3/ Nature de la mission (Cocher)	Perlée	<input type="checkbox"/>
	Ponctuelle	<input type="checkbox"/>
	Projet collectif	<input type="checkbox"/>
	Orientation possible vers une phase 3	<input type="checkbox"/>
3/ Coordonnées de la structure		
5/ Détails	Accompagnement des jeunes souhaitant porter un projet associatif dans certains territoires.	
6/Actions et modalités de participation du ou des volontaires	Accompagnement de la structure du jeune pour la réalisation de son projet.	
7/ Où ?		
8/ Quand ?		
9/ Coordonnées du/de la tuteur.ice (@, tel, fonction)		
10/ Observations		